

DÉLIBÉRATION n° 2023 - 30

ADHÉSIONS DU PNV 2023 - 2024

Le conseil d'administration du Parc national de la Vanoise,

Réuni le 14 novembre 2023 à Frontenex sous la présidence de Rozenn Hars, le quorum étant atteint ;

Vu la présentation au bureau du conseil d'administration émis le 23 octobre 2023,

Après en avoir délibéré,

Décide

Article 1: L'adhésion du PNV aux associations et organismes suivants, pour les années 2023 et 2024 :

Nom de l'organisme	Cotisations annuelles
ALPARC - Réseau Alpin des Espaces Protégés	1 500 €
Association sécurité Vanoise	1 573 €
SCIC - Réseau Apidae	1 680 €
IBM – International bearded vulture monitoring –	800 €
Montanea	130 €
Office de tourisme de Pralognan	90 €
OGM – Observatoire de galliformes de montagne	1 220 €
Parcs naturels régionaux de France – participation EVA	1 400 €
RNF – Réserves naturelles de France	58 €
SEA 73 – Société d'économie alpestre de la Savoie	60 €
Agence Savoie Mont Blanc	49€
Total :	9 082,00 €

Les cotisations annuelles sont mentionnées à titre indicatif. Une évolution de moins de 20 % ou de moins de 100 € ne remet pas en cause l'adhésion du PNV.



Le directeur par intérim de l'établissement public du Parc national de la Vanoise est chargé de l'application de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national de la Vanoise et fera l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331–35 du code de l'environnement.

Adoptée à Frontenex, le 14 novembre 2023

La Présidente du conseil d'administration,

Rozenn HARS

PARC NATIONAL DE LA VANOISE

135, Rue du Docteur Julliand 73000 CHAMBERY FRANCE